

Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Carte des dangers naturels

L'office des ponts et chaussées du canton de Berne a fait élaborer, puis a approuvé la carte des dangers naturels des communes du Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze. La carte des dangers en vigueur date de janvier 2009.

Dans les faits, les communes sont légalement responsables de la défense contre les catastrophes naturelles et de la sécurité de la population dans les zones urbanisées. Dans les cas où il existe des dangers naturels apparents pour le territoire de leur agglomération, les communes établissent une carte signalant de tels dangers.

La carte des dangers a pour but de reconnaître et d'évaluer les dangers résultant de crues, de débordements alluviaux, de glissements de terrain et de chutes de pierres. Les secteurs dangereux ont été classés en danger élevé, moyen et faible.

Votre propriété fait-elle partie d'une zone de danger ? Pour le savoir, vous pouvez consulter la carte des dangers naturels au bureau municipal durant les heures habituelles d'ouverture.

Le Conseil Municipal